



Résolution 74 (1955)¹

Institution d'un Prix Européen faisant partie de la Fondation FVS et créé par une famille hambourgeoise

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du Statut du Prix Européen faisant partie de la Fondation F. V. S. et créé par une famille hambourgeoise, destiné à couronner, dans les domaines de la science, de la littérature, de l'administration ou du journalisme, une réalisation marquante visant à faire progresser l'unification de l'Europe;

Considérant qu'il a été proposé d'associer l'Assemblée Consultative à l'attribution du Prix,

Adresse ses remerciements chaleureux au donateur et aux promoteurs du Prix;

Accepte d'être associée à l'attribution du Prix.

1. (voir [Doc. 376](#), projet de résolution de la commission des Questions culturelles et scientifiques et exposé des motifs par M. Erler, rapporteur). Cette résolution a été adoptée au nom de l'Assemblée par la Commission Permanente au cours de sa séance du 9 juillet 1955

